

Un adolescent sur deux a recours à l'orthodontie

SANTÉ Le coût à charge des parents enfin objectivé : 1.373 euros pour un traitement

- Les Mutualités libres ont scanné les prestations dentaires de leurs jeunes patients.
- Avant 7 ans, près de 40 % des enfants ont été soignés pour une carie.
- Et à 15 ans, 55 % des ados ont reçu des soins orthodontiques.

Un sourire de star à tout prix ? Une certitude, les traitements orthodontiques sont en vogue : aujourd'hui, dans une classe de secondaire, un enfant sur deux consulte, ou a consulté, pour un traitement orthodontique. Et leurs familles ont déboursé environ 1.400 euros pour offrir à leur rejeton le traitement correcteur. C'est ce qui ressort du dernier « Kidoscope », le baromètre de la santé des enfants édité par les Mutualités libres. L'organisme assureur a scanné les attestations de soins dentaires de ses 470.000 membres âgés de 0 à 18 ans et s'est penché plus particulièrement sur les dépenses consenties en plaquettes et autres appareillages redresseurs de dents.

Vidons de suite un débat. Oui, un tel traitement contribue à em-

bellir le sourire. Et oui, il aide aussi à replacer les dents pour un meilleur fonctionnement. « Elles ont comme première fonction la mastication. Si celles-ci sont mal alignées, se chevauchent ou sont positionnées trop en avant, elles n'assurent pas bien leur fonction en rendant difficile la mastication de certains aliments en provoquant leur usure prématurée », rappelle l'Observatoire de la santé du Hainaut dans une étude parue en 2015 (1).

En défenseur de la profession, Michel Devriese, past-président de la Société de médecine dentaire ne dit pas autre chose. « Ces traitements ont deux objectifs : esthétique bien sûr, c'est le moteur qui amène beaucoup de parents à consulter mais il s'agit surtout d'obtenir un équilibre au niveau de l'occlusion, l'orthodontie contribue à un bon entraînement des dents, à un bon fonctionnement de la bouche, à une bonne praxie... La finalité d'un tel traitement est de rétablir un équilibre au niveau de la sphère buccale. »

Honoraires libres

Un équilibre qui a un coût. Pour l'Inami bien sûr : une moyenne de 373 euros à charge de la collectivité sachant que le traitement dure souvent quelques années. Mais surtout

pour les parents : en moyenne 114 euros de tickets modérateurs (la part non remboursée par l'Inami sur les tarifs officiels) et... 1.259 euros de suppléments d'honoraires. C'est que l'immense majorité des orthodontistes boude les tarifs officiels établis par la convention dento-mutueliste pour fixer librement leurs honoraires. Pour un quart des patients, le total des dépenses non remboursées flirte même avec les 2.000 euros. « J'ai même constaté des exceptions à 4.000 voire 5.000 euros pour l'ensemble du traitement, dit Rudy Van Tielen, auteur de l'étude pour les Mutualités libres. Je ne sais pas ce qu'on a fait dans leur bouche pour ce prix-là, mais c'est beaucoup d'argent. Cela varie évidemment avec l'état sanitaire des dents, les matériaux utilisés, la qualité et la couleur des plaquettes... »

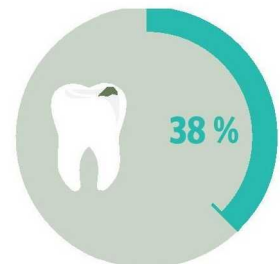
Michel Devriese complète : « Si les dentistes pratiquant cette spécialité sont le plus souvent non conventionnés, c'est parce qu'il est impossible aujourd'hui de faire de l'orthodontie moderne en respectant les tarifs accordés par l'Inami. Ils correspondent à des taux planchers, basés sur des normes qui ont 40 ans. Cela étant, ce sont des traitements longs, pour lesquels les dentistes

remettent souvent au patient une estimation très claire. Vu le recours à des appareillages spécialisés, l'enjeu financier est important pour les professionnels, ce ne sont vraiment pas des honoraires démesurés. » Ces honoraires alimentent désormais la concurrence entre mutuelles et entre compagnies privées : pour les premières, les assurances facultatives sont clairement l'occasion de harponner de nouveaux membres. Au passage, elles donnent l'occasion d'objectiver enfin les coûts de soins qui, jusqu'à il y a peu, restaient de l'ordre du colloque singulier entre le dentiste et son patient.

ÉRIC BURGRAFF

(1) La santé bucco-dentaire des jeunes, Santé en Hainaut, n° 11 - 2015

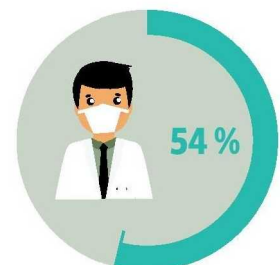
PREMIERS SOINS



À l'âge de 7 ans, près de 4 enfants sur 10 ont déjà été soignés pour une carie.



Quatre enfants sur dix n'ont jamais vu un dentiste à l'âge de 4 ans



Seul 1 enfant sur 2 a consulté un dentiste en 2015

EN CHIFFRES

55 %

À 15 ans, plus d'un adolescent sur deux (55 %) a consulté un dentiste pour entamer un traitement orthodontique. Sur la période 13-18 ans, la moyenne se fixe à 51 %. Ce traitement n'échappe pas à un biais social : dans les familles à revenus modestes, ils ne sont plus qu'un sur trois à en bénéficier.

48 %

Le nombre de traitements est en hausse constante ces dernières années. En 2014, 48 % des jeunes de 18 ans avaient reçu un soin d'orthodontie, soit 1,5 % de plus que trois ans plus tôt. Les données Inami sur 10 ans font apparaître une « explosion » du nombre d'actes (souvent plusieurs par patient et par an) : 1.284.391 en 2005 contre 1.627.477 en 2015, soit une hausse de près de 27 %. Elle s'explique en partie par l'introduction de l'orthodontie précoce (pour les enfants avant 9 ans).

55,2 %

Des différences notables existent entre régions. À 18 ans, 55,2 % des Flamands ont bénéficié d'un traitement orthodontique classique contre 38,7 % des Wallons et 36,4 % des Bruxellois.

témoignage « Une assurance vite amortie »

Enfants, Carine et son mari ont tous les deux porté un appareil dentaire. Alors quand, il y a un an, le dentiste a suggéré que leur cadet, Raphaël, se fasse poser des plaquettes, ils n'ont pas mis longtemps à faire le tour de la question. « *Mon fils a une bouche très petite, et ses dents poussaient de travers car elles manquaient de place,* explique Carine, qui précise que la raison principale de leur choix « *n'est pas d'ordre esthétique : c'est pour éviter qu'il ait, à l'avenir, des douleurs à la mâchoire et des problèmes de prononciation.* »

A neuf ans et pas encore toutes ses dents, Raphaël a donc commencé à porter des plaquettes. Carine se souvient avoir été étonnée de commen-

cer le traitement si tôt, avant même que toutes ses dents de lait soient tombées : « *Mais visiblement, c'est normal. Il s'agit d'un certain type de prise en charge qui, pour être remboursé par la mutuelle, doit débiter avant les huit ans de l'enfant.* »

Depuis un an, la famille se rend chaque mois à une visite de contrôle chez l'orthodontiste « *qui change les élastiques et resserre les fils* » des plaquettes de Raphaël. Son frère aîné est lui aussi suivi, deux fois par an, par une orthodontiste qui surveille l'évolution de sa dentition. Quant à la benjamine de quatre ans, « *il est encore trop tôt pour savoir si elle devra également porter un appareil* ».

Pas épargnés, les enfants

« *Avec deux parents qui ont eu des problèmes de dents, on se doutait que nos enfants, inévitablement, ne seraient pas épargnés...* », plaisante Carine. Alors

pour anticiper et réduire les coûts des soins dentaires de leurs enfants, elle et son époux ont contracté une assurance familiale complémentaire. Laquelle leur a permis d'être remboursés de la moitié des 600 euros qu'a coûté l'appareil dentaire de Raphaël et de l'intégralité du montant de ses visites mensuelles chez l'orthodontiste. « *Cette assurance coûte cher, reconnaît Carine, mais si nos trois enfants doivent porter des appareils, comme c'est probable, elle sera vite amortie.* » ■

CLARA VAN REETH

Un écart social évident

Même si globalement la santé dentaire des Belges s'est améliorée avec une baisse notable du nombre de caries, force est de constater qu'un enfant sur deux n'a toujours pas de contact régulier avec le dentiste. « *Or,* explique Dominique Detimmerman, pédiatre, *il faut savoir que la première visite chez le dentiste doit idéalement se dérouler six mois après l'arrivée de la première dent et au plus tard à l'âge de deux ans. Pourquoi ? Parce que c'est*

à ce moment que débute le travail de prévention, fondement de l'hygiène dentaire. »

Et de rappeler quelques bases : ne jamais manger ou boire du lait après s'être brossé les dents le soir, ne jamais tremper une sucette dans du miel, etc. « *Qui plus est, la première visite se passe le plus souvent sans soin curatif, on établit un lien de confiance, on casse l'image effrayante du dentiste...* »

Le docteur Detimmerman insiste d'autant plus sur cette première visite que les soins dentaires sont fortement

marqués par un écart social.

À quatre ans, les enfants issus de familles à faibles revenus ont deux fois plus besoin de soins conservateurs (caries...) que les autres. Et pourtant, il faut le rappeler, les soins dentaires classiques (rien à voir avec l'orthodontie) sont aujourd'hui totalement gratuits jusqu'à l'âge de 18 ans à condition de choisir un dentiste conventionné (1).

E.B.

(1) Une liste de ces dentistes conventionnés est disponible sur www.sourirepourtous.be/gratuit